

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DAC 488 Subvention à la Société à Responsabilité Limitée Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts (11e)

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la Société à Responsabilité Limitée Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 11 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à la Société à Responsabilité Limitée Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts, situé 5, passage Louis Philippe 75011 Paris, dont 7.000 euros pour l'organisation du festival Clap Your Hands et 8.000 euros pour le festival Eldorado Music Club en 2012. D03931

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.